

DÉVELOPPEMENT DURABLE : CONSTRUIRE DES MONDES COMMUNS

Marc MORMONT
«Socio Economie Environnement Développement»
Fondation Universitaire Luxembourgeoise
Arlon (Belgique)

1. ENVIRONNEMENT ENTRE DEUX RÉDUCTIONS

La thèse que je voudrais défendre devant vous s'inscrit en faux contre une double illusion ou une double réduction. La première réduction est celle, assez profondément ancrée, que l'environnement ce sont des questions de pollution ou de nature. C'est au fond l'idée des écologistes classiques qui voudrait une réforme (plus ou moins radicale) de la société pour que soient respectées les contraintes ou les exigences de la nature. C'est une thèse qui convient bien aux sciences de la nature et e l'ingénieur, A qui d'autre en effet demander de fixer ces limites ? Cette thèse suppose l'idée d'une nature extérieure, donnée...

Une seconde réduction est, symétriquement, celle qui ferait des questions d'environnement un simple symptôme d'une crise ou d'un malaise social. C'est sans doute la thèse qui a longtemps été préférée par les sociologues et les philosophes. Pour eux la nature est projection de l'humain, effet de représentation ou encore construction sociale ou culturelle. Dans cette perspective, le centre se trouve dans le monde social et dans les choix de valeurs auxquelles nous référons notre action humaine et pour laquelle la nature est de l'ordre du moyen, de l'espace où réaliser nos buts.

Ma thèse est au contraire qu'on ne peut pas et qu'on ne peut plus séparer vivre en société et vivre en nature : la question environnementale c'est précisément cette impossibilité à encore séparer nature comme réalité (contraignante par les limites externes qu'elle nous impose) et nature comme construit (intéressante par les opportunités qu'elle nous crée) et que parallèlement il est impossible de séparer la société comme projet humain de la société comme incarnation dans un milieu physique qui

n'est pas totalement maîtrisé. Nous sommes donc amenés à penser ensemble ce double mouvement.

Je commencerai par un exemple simple. Je me suis pendant un certain temps intéressé au phénomène NIMBY ; Le «nimby» c'est un peu un fétiche pour tous ceux qui s'intéressent aux questions politiques de l'environnement. Les mouvements d'opposition qui surgissent contre telle implantation d'une décharge, d'une entreprise, d'une autoroute, ces mouvements sont en effet la pierre de touche des deux réductions dont je vous parlais en commençant. Le terme «not in my backyard» a été inventé par ceux qui ne voulaient voir dans ces mouvements qu'un symptôme. Quand des riverains s'opposent au tracé d'une route qui vient perturber leur «environnement», les qualifier de nimbyistes, c'est évidemment les réduire à des opposants qui ne défendent que leur intérêt égoïste, leur quiétude (parfois chèrement acquise). Dans cette visée réductrice il suffirait alors de plus de raison scientifique et politique pour résoudre le problème, bref pour leur faire entendre raison. On a alors imaginé des procédures, bien utiles d'ailleurs, qui cherchent à combiner une rationalisation technique des choix (on fait des études d'incidences, on emploie des méthodes multi-critères, on évalue de manière pluridisciplinaire des «alternatives»...) et une rationalisation politique des procédures de choix (on informe, on consulte, on se concerta entre représentants locaux, élus, administrations de différents niveaux), bref on cherche le meilleur compromis et c'est tant mieux.

Mais les phénomènes Nimby ne se limitent pas aux problèmes de voisinage et de paysage. On a vu des mouvements similaires se constituer sur des problèmes autres. Contre l'implantation de centres de réfugiés ou de demandeurs d'asile. Ici aussi on peut faire une réduction facile à une sorte de xénophobie latente. Mais aussi, dans un quartier d'une commune (dont le nom évoque une grande bataille perdue par nos amis français) contre l'implantation d'une crèche dans un quartier résidentiel. Nouvelle preuve de l'égoïsme de ceux qu'un trafic de quelques voitures matin et soir serait venu perturber... En un sens on est aux limites presque ridicules du phénomène, au point où les justifications de l'action apparaissent dérisoires ou futiles...Il serait donc facile, à partir de ces exemples caricaturaux, de réduire ces actions à des symptômes d'un simple malaise social.

On peut remarquer qu'il est possible de passer à l'autre réduction pour traiter de ces questions. On peut par exemple être tenté de les ramener à des questions de nature. On peut mesurer le bruit, le modéliser et tâcher d'objectiver ses nuisances en mesurant les effets sur le sommeil,

sur la santé, sur le bien-être. J'ai vu récemment qu'on cherchait même à définir des distances «normales» à respecter entre des zones d'habitat et des sources de mauvaises odeurs. Ici on réduit l'homme à sa dimension physique, au simple rôle de capteur, sans voir que bruit, odeurs et nuisances forment des dimensions d'un espace vécu, perçu, représenté et partagé bref d'un espace socialisé...

En fait l'action réelle échappe constamment à ces deux réductions.

En fait ces phénomènes Nimby ont constitué de puissants agents de transformation de nos politiques publiques. Je me plais toujours à rappeler que les premiers phénomènes Nimby sont apparus en Belgique à la périphérie rurale et qu'ils ont suscité des réformes significatives de nos processus de décision. Je rappelle en effet souvent à mes étudiants que c'est dans les années septante, et en milieu rural, que des premières oppositions structurées (du genre Nimby avant la lettre) à des projets se sont développées. Les gens s'opposaient alors à des projets plus ou moins grandioses de «villages de vacances» ou de «centres touristiques» venus de l'extérieur. C'était au moment de la fusion des communes, soit un moment où des «formes» de vie politique nouvelles étaient imposées à des gens habitués à résoudre leurs problèmes à l'échelle du village. Voilà qu'on leur imposait des structures nouvelles, sensément plus rationnelles. Et voilà qu'en même temps s'imposaient aussi à eux des projets immobiliers dont il ne voyait pas vraiment l'intérêt pour eux...mais qui allaient bouleverser leurs espace de vie C'est pour répondre à ces oppositions qu'un ministre a alors imposé une procédure de consultation et de concertation avec les populations locales, procédure qui a servi de modèle pour la législation qui viendra plus tard en application d'une directive européenne sur les études d'impact.

Ces mouvements d'opposition, il est aussi facile de le montrer, n'ont pas qu'une dimension locale et égoïste ou privée, ni dans leurs modalités d'action, ni dans leurs effets. Dans leurs modalités d'action d'abord ils révèlent à qui veut les observer une nouvelle capacité d'action des citoyens qui sont capables de fédérer une série d'actions locales, d'accumuler de l'information technique et scientifique. Disparaissant ici, ils réapparaissent là-bas sur d'autres terrains et d'autres thèmes. Leur caractéristique, assez agaçante pour nos organisations politiques, est qu'il n'obéissent à aucun clivage, ne s'inscrivent dans aucun cadre idéologique précis,, mais se centrent toujours sur des enjeux concrets. Mais surtout au plan des effets de ce style d'action, ce sont des mouvements qui pèsent aujourd'hui sur des choix techniques et politiques. Leur caractéristique principale est d'aller au-delà du local sans quitter le concret. J'aime prendre l'exemple d'«Eaux et Rivières de Bretagne» : cette association qui cherche

à protéger la qualité des eaux de surface (il n'y a pas d'eaux souterraines en Bretagne...) réussit à fédérer les intérêts des consommateurs (privés d'une eau de qualité suffisante) et ceux des naturalistes (privés de pêche à la ligne ou d'autres aménités). Elle s'attaque d'abord aux producteurs d'eau, puis aux agriculteurs qui sont la principale source de pollution. Mais des agriculteurs ils ont l'audace de remonter vers le gouvernement français et, avec l'aide des distributeurs d'eau, de lui intenter un procès pour la raison que la politique agricole nationale continue à soutenir le développement de l'élevage intensif en Bretagne. Ils mettent ainsi en question à la fois une technique et une politique.

Pour dire bref je dirais que si ce sont des actions «nimbyistes» elles ne le sont que dans la motivation de départ, dans l'intérêt immédiat et concret qui fait le départ de l'action. mais la dynamique de cette action les conduit jusqu'aux plus hautes sphères des choix politiques et techniques.

Reste que nous ne disposons pas pour autant de quoi interpréter ces mouvements ? Ils ne sont pas que des revendications sociales qui se cacheraient derrière la défense de l'environnement, mais ils ne sont pas non plus des défenses d'une nature à préserver. L'exemple de Eaux et Rivières de Bretagne indique bien cet aller et retour continu et indécis entre des biens de nature et des enjeux techniques et politiques.

La question, telle qu'elle est posée par ce type d'action, est finalement la suivante. Que vaut une politique agricole qui a pour effet de rendre l'eau imbuvable dans une région ? La volonté de nourrir tout le monde à bas prix vaut-elle obligation de ne plus boire que de l'eau minérale et de ne pêcher que des poissons immangeables ? Que vaut une politique de transports quand elle oblige des milliers de gens à fuir ou à s'enfermer dans des maisons isolées de leur environnement immédiat ? Ces questions sont brutales mais elles ne sont pas rhétoriques, car elles mettent en évidence les tensions et les contradictions qui surgissent entre des processus de rationalisation tous sensés rendre le monde plus vivable et les mondes réels, appropriés, que ces mêmes processus rendent invivables.

La question est alors de savoir quel est le monde commun dans lequel ces contradictions et ces tensions peuvent être pensées et arbitrées.

2. DÉVELOPPEMENT ?

Pour interpréter cette réalité nouvelle, il me semble qu'il faut nécessairement de nouveaux angles de pensée. Nous avons, depuis plusieurs siècles sans doute, élaboré une manière de penser le monde qui fait du monde social notre premier monde. Nous pensons en effet que notre devenir est intimement et essentiellement lié à ce monde –là. Dans cette vision le politique est central, c'est en quelque sorte le centre nerveux d'une machinerie sociale qui se laisse analyser en termes de mécanismes, de processus, de forces agissantes ou de flux d'informations. Dans cette vision, le contrôle (et la possibilité même du contrôle) est au cœur. Nous postulons donc la possibilité d'une action sur l'action, mais d'une action informée et capable d'anticiper ses conséquences, donc d'un lieu où l'on puisse élaborer cette in-formation de l'action. Dans cette optique l'écologie et les problèmes d'environnement sont effectivement un nouveau problème, mais ce problème peut, pour beaucoup, être pensé avec les outils traditionnels ? C'est une nouvelle revendication qui peut se légitimer d'un certain nombre de dégâts avérés, de menaces sérieuses, mais qui peuvent être traités comme les autres. Il suffit alors de trouver les bons experts, d'inventer les bonnes technologies, de mettre en forme les bonnes législations ou les bonnes incitations à «préserver» l'environnement.

Le développement durable, c'est me semble-t-il, exactement cette utopie. Il devrait être possible, moyennant les bonnes connaissances et les vraies valeurs, de dessiner une trajectoire qui permette d'intégrer les exigences de l'environnement avec celle du développement. Nous sommes dans ce que nous appelons la modernisation écologique qui prétend réaliser, à propos de la nature, le même infléchissement que celui que nous avons opéré au 20^e siècle avec la question sociale. Permettez-moi donc de revenir pour un moment un siècle en arrière.

Le capitalisme libéral du 19^e siècle disposait aussi d'un modèle idéal, celui du libéralisme associé au progrès technique. Ce qu'il oubliait et niait c'est la part du travail humain. Il a fallu des décennies pour que le système infléchisse sa trajectoire et réintègre cette réalité du travail, il a fallu quelques générations sacrifiées pour que se constitue un nouvel équilibre dynamique qui prenne en compte, économiquement et politiquement cette dimension vitale du travail. On sait bien que cet infléchissement de la trajectoire de nos sociétés a imposé de nouvelles catégories de pensée, de nouvelles formes de représentation et de nouveaux mécanismes de régulation.

Nous n'en prendrons comme exemple que ceux de la sécurité (et du droit à la sécurité) et de l'assurance collective face aux risques (Ewald, 1986, L'Etat-Providence, Paris : Grasset). La question des risques professionnels a profondément modifié les structures profondes de nos sociétés tant dans ses catégories de pensée (risque prévisible, droit à la sécurité) que les mécanismes de traitement politique. Il fallait trouver une manière de vivre avec ces risques et pour cela modifier l'idée même de citoyenneté. Il me para t intéressant de noter que le traitement du risque professionnel a fait l'objet à la fois d'une rationalisation (évaluation des risques, des dommages, mécanismes d'assurance) et d'un autre processus (généralement appelé négociation) par lequel le risque réel reste attaché de manière forte à des métiers, des rapports de personne, des formes d'autorité propres à l'entreprise. Le monde commun de la société industrielle qui s'est construite autour de la résolution de la question sociale, ce monde commun, de quoi est-il fait ?

Durkheim, qui en un sens a été le promoteur et le penseur de la révolution industrielle, rédigea en 1913 une seconde préface à «La Division du Travail Social», seconde préface parfois citée mais rarement analysée comme telle. Or prenant sans doute en compte les mouvements historiques qui avaient pris forme depuis vingt ans (l'ouvrage avait été écrit en 1893) il ne se contente pas légitimer avec force le syndicalisme (les organisations professionnelles). Il ajoute à son analyse quelque chose qui me para t essentiel quand il les justifie. Il écrit en effet clairement qu'il n'appartient pas à l'Etat de régler les relations professionnelles, ceci revient à la négociation entre les «corporations» (il entend bien les syndicats patronaux et ouvriers). Les raisons qu'il donne méritent attention. La première raison est pour lui une raison cognitive : l'Etat ne sait pas et ne peut pas savoir ce qu'il en est exactement du travail concret, des conditions de travail, des formes d'organisation qui peuvent le rendre efficaces et humainement acceptables. Seuls peuvent le savoir ceux qui sont au plus près du travail lui-même. Il doute donc très explicitement d'une sorte de science du travail qui serait capable de rendre compte de ce que peuvent faire hommes et machines dans leurs agencements. Cette raison est forte et doit nous faire réfléchir. La seconde raison est que la norme qui peut découler de la négociation ne peut avoir une légitimité (être acceptée) que si elle est portée et assumée par des organisations dans lesquelles les travailleurs se reconnaissent parce qu'elles sont celles qui les socialisent et les représentent dans la durée.

Je ne peux pas traduire ce message durkheimien autrement qu'en disant qu'un monde commun du travail industriel n'est possible qu'à cette double condition qu'il me faut expliciter.

— **un espace de négociation sur ce que peuvent faire hommes et machines**

J'insiste beaucoup sur cette idée que, presque nécessairement conflictuel, l'espace du travail constitue néanmoins un espace commun dont un enjeu essentiel est de savoir et de décider quelles formes donner à la coopération de manière à être simultanément efficace et juste. Entre ces deux exigences il n'y pas d'optimum unique, ni par conséquent de rationalisation finale possible. C'est un processus qu'on pourrait appeler d'invention conflictuelle. Et on sait bien par exemple que les exigences de sécurité relèvent bien d'une négociation complexe où la définition du risque accepté se fait en prenant en compte aussi bien des éléments objectifs que des compétences et des identités de métier.

Cet espace de négociation est forcément local au sens où il se spécifie par des conditions particulières à l'entreprise, au secteur, à la technique utilisée, bref aux particularités du travail concret.

— **un espace de socialisation collective**

La définition du monde commun du travail n'est cependant pas purement locale, purement circonstancielle. Les compétences, les attitudes, les représentations ne s'élaborent et ne se transmettent en effet pas dans le seul moment du travail. Elles supposent une socialisation qui a son propre espace et sa propre temporalité qui permettent de constituer les acteurs en tant que porteur de projets et pas seulement en tant qu'opérateurs.

Il est intéressant de noter ici deux choses. D'une part Durkheim, dans ce texte qui pourrait être le bilan d'une œuvre, abolit en quelque sorte la distinction entre solidarité mécanique et solidarité organique : le jeu des corporations et des négociations mobilise bien les deux formes de solidarité et les réarticulant dans une nouvelle configuration¹. D'autre part c'est bien au moment et au lieu précis de l'exercice concret du travail, des rapports concrets des hommes entre eux et avec les matières et machines, que Durkheim signale l'impossibilité d'une rationalisation. On peut le dire autrement en disant que, dans ce moment du travail, ce sont les engagements des personnes dans une prise avec la matière qui comptent et qui doivent être pris en compte.

1. Pour éviter toute ambiguïté remarquons que Durkheim inscrit ces solidarités dans un troisième forme, civique cette fois, en confiant à l'Etat le soin d'assurer que cette négociation entre «corporations» soit équitable. Le rôle de l'Etat est alors surtout du côté de l'équité, et il précise que c'est aussi son rôle que d'écouter l'opinion, ses humeurs et ses sentiments, pour imposer cette négociation qu'il ne peut mener lui-même.

Je pense que cette vision finale de Durkheim sur la société industrielle, ce sont plus des intuitions qu'une théorie, et ce sont aussi des limites fixées à la théorie ; et cette intuition de Durkheim est plus proche de la réalité de la société industrielle parce qu'elle reconnaît le caractère non totalement rationalisable du travail humain. Elle ouvre donc la question centrale à mon sens de ce qui fait (et des processus qui rendent possible) un monde commun.

Il y a une tendance forte, dans les deux dernières décennies, à revenir au schéma libéral et notamment à mettre l'accent sur le seul progrès technique. Et il y a parallèlement, en contrepoint, une sorte de réaction diffuse, mais forte à s'opposer à un certain nombre de progrès techniques. Pensons simplement aux biotechnologies en général et aux OGM en particulier. Y aurait-il à nouveau des Luddites parmi nous ? Si je suis l'analyse de Marx dans *Le Capital*, les Luddites, quand ils s'attaquaient aux nouvelles machines, se trompaient peut-être sur la solution, mais ils ne se trompaient pas sur la question, à savoir la menace d'exclusion (de sortie forcée du monde commun) que les machines faisaient peser sur les métiers.

La question que pose aujourd'hui l'environnement est à mon sens précisément celle de la possibilité d'un ou de mondes communs face à des évolutions technologiques et économiques, inextricablement techniques et économiques, qui modifient fondamentalement les conditions et les modalités de la coopération.

Or cette question se pose aujourd'hui de manière simultanée et enchevêtrée aussi bien à l'échelle de la planète - changement climatique, biodiversité - qu'à l'échelle de l'individu dans ce qu'il a de plus privé, dans ce qu'il mange par exemple, interrogeant en même temps des échelles d'espace et de temps sans commune mesure et des pratiques qui vont des plus individuelles, des plus privées à des choix structurels qui paraissent presque hors de portée. Dès lors qu'on réintroduit dans la société industrielle - qui reste la nôtre quoi qu'on en dise - la question des choix de nature (qui sont par exemple les choix des variétés cultivées autant que celle des composants de l'alimentation animale et a fortiori humaine, on déplace, je crois de façon radicale, les questions auxquelles nous sommes confrontés. Pour le dire en un mot nous savons, de manière savante ou intuitive peu importe, que notre consommation alimentaire n'est ni indifférente à l'environnement (pollution agricole et industrielle), ni indifférente à notre santé (risques alimentaires), mais non plus indifférente au sort de milliers de paysans du Tiers-monde qui produisent nombre d'ingrédients de base pour nos industries... L'interrogation que posent aussi bien les optiques volontaristes du commerce équitable que celles de la consommation responsable, c'est précisément celle d'un monde commun entre ces univers disjoints, celle d'un tissu possible de relations qui, de mailles en mailles, fasse monde commun entre eux.

3. CONSTRUIRE DES MONDES COMMUNS DE L'ENVIRONNEMENT

Je me rallie fortement à la vision de Durkheim qui prônait, dans son optique de «professions» des formes de négociation pour construire un monde commun du travail. Reste à savoir comment, face aux enjeux qui sont ceux à la fois de la nature et de la technique, comment faire du monde commun ou des mondes communs. Se poser cette question de la manière dont je la pose, c'est d'abord s'interroger sur des pratiques et c'est peut-être le rôle du sociologue. Il s'agit moins pour lui de construire des modèles et des formes de prévision que d'accompagner le changement social, de l'observer pour le dire, de suivre les acteurs plutôt que de les précéder, mais en les suivant et en écrivant leurs histoires de faire advenir en mot, en concept, en images ce qu'ils sont en train de faire advenir en fait.

Je prendrai trois exemples qui peuvent illustrer quelques aspects de cette construction de mondes communs à partir de l'environnement.

La gestion des déchets ménagers est une question qui peut sembler banale. Mais que mobilise-t-elle au juste ? Je prendrai cette question par un point particulier, qui est le travail du gardien de parc à conteneurs² (déchetterie pour nos amis français) Voilà un métier nouveau. Pour des raisons financières et symboliques à la fois, mais qui importent peu ici, on a généralement attribué ces postes à des travailleurs manuels, âgés, souvent mis à l'écart. N'était-ce pas un simple rôle de gardien, de surveillance pour une part, un métier de manutention d'autre part. Or il s'agit pourtant bien, à mon sens d'un métier de création d'un monde commun autour de cette multitude informe des objets que nous voulons oublier...et dont nous savons maintenant que, quoi qu'on fasse, ils restent dans notre monde, sous forme de laideurs, de pollutions, de dégradations diverses qui peuvent menacer notre santé même... C'est qu'il s'agit pour le gardien du parc d'être bien autre chose qu'un simple opérateur qui agirait sur des flux physiques et accessoirement surveillerait le bon comportement des usagers du parc.

A partir du moment en effet où le «déchet» n'est plus tout à fait un rebut, qu'il devient «recyclable, réutilisable» ou encore qu'il doit être géré de manière «sûre», nous posons en quelque sorte qu'il ne cessera plus tout à fait de faire partie de notre monde. Or cette rupture n'est pas une simple inversion de catégories. Elle implique que toute une série nouvelle de catégories soient mises en place, catégories qui permettent de classer les objets. Mais en outre il s'agit que les personnes, les usagers soient capables, dans leur vie quotidienne, dans leur vie de tous les jours, d'opérer ces

2. Je m'appuie ici sur BOVY M. Traduire un projet de collecte sélective des déchets ménagers, thèse de doctorat, FUL, 1999. Voir aussi BOVY M et VINCK D. (2000) Complexité sociale et rôle de l'objet, in Ingénieurs au quotidien, Grenoble, PUG, 2000.

classements, de les mettre en œuvre pratiquement. Et c'est ici que le parc à conteneurs, la déchetterie, devient un lieu d'apprentissages. Le rôle du gardien de parc est alors bien plus que celui d'un manutentionnaire. Il doit tenter d'aligner les comportements et les compétences des usagers sur de nouvelles catégories, sur de nouvelles définitions, introduire la diversité des verres et des flacons dans les comportements de la diversité des usagers. Il peut s'appuyer sur tout un univers d'objets, de signaux qui permettent aux usagers de s'y retrouver. Il fait donc un travail de communication, mais cette communication est loin d'être seulement technique. Elle doit aussi convaincre l'utilisateur de revenir, et pour cela lui donner des raisons de revenir, des motifs d'améliorer ses pratiques de tri. Il doit aussi faire la part entre les différentes catégories d'utilisateurs, accepter des exceptions pour le petit commerçant qui amène ses cartons, comprendre où sont les difficultés des uns et des autres.

Mais il se trouve aussi face à un travail de justification des options qui sont proposées aux utilisateurs. C'est que chaque objet doit idéalement être introduit dans une filière de recyclage et il importe parfois que l'utilisateur comprenne pourquoi les branchages de telle section ne peuvent être classés dans les déchets verts, il convient parfois qu'on lui explique quel est le devenir de telle catégorie de plastiques, quelles sont les industries qui recyclent. Il convient aussi souvent de légitimer aux yeux de l'utilisateur l'effort pratique qu'on lui demande alors même que les taxes qu'il paye continuent à augmenter. En quoi s'agit-il d'un service public, de quelle nature sont les accords avec les industriels ou avec les communes ? La déchetterie est alors bien autre chose qu'un simple espace technique où se dérouleraient une série d'opérations manuelles de tri. C'est aussi un espace social, éducatif et politique que les utilisateurs relisent chacun avec leurs catégories, celles du propre et du sale, celle du coût raisonnable, celles des obligations imposées et celles du volontarisme écologique.

Et au delà de ce travail de première ligne, le travail du gardien de parc est aussi un travail de relais entre des politiques et des utilisateurs. Loin qu'on puisse seulement évaluer ce travail des gardiens en termes de flux physiques, on devrait pouvoir l'évaluer en tant que travail social, et surtout utiliser leurs difficultés, leurs observations et leurs expériences pour améliorer aussi bien la communication que les techniques utilisées.

Au fond la gestion d'un parc à conteneurs, quand elle est analysée de manière fine et d'une manière qui prend en compte le réel travail du préposé, la gestion du parc apparaît comme le nœud crucial de la formation d'un nouveau régime de relations sociales où se recomposent à la fois des cultures quotidiennes, des relations à la politique et des

rapports économiques. Il s'agit de le faire avec assez de souplesse pour s'adapter aux différentes catégories d'usagers, pour s'adapter à l'évolution des techniques et des marchés et pour assurer une certaine régularité des opérations.

Vue sous cet angle la gestion quotidienne des déchets ménagers est réellement un espace de construction d'un monde commun entre une multiplicité des usagers, des institutions et des acteurs technico-économiques. Au centre de cet espace émerge une nouvelle profession, et de nouvelles compétences qui font apparaître toute la part de travail humain, de travail humain partagé qui permet une gestion plus écologique des déchets.

La prise en charge collective de la nature³ est un deuxième exemple que je voudrais brièvement évoquer. La conservation de la nature se développe aujourd'hui principalement, non plus à partir seulement d'initiatives locales, mais sur la base d'engagements et de législations internationales qui tentent d'imposer une «protection» des espèces et des espaces intéressant du point de vue biologique. Mais en même temps que les intérêts de la nature prennent plus de poids et d'ampleur, c'est toujours au plan local qu'il faut la prendre en charge. En effet il ne s'agit plus aujourd'hui seulement de mettre en réserves, de clôturer celles-ci pour séparer la nature des activités humaines. Parce que les espèces protégées migrent, parce que leur espace de vie est bien plus large que les réserves, on tend aujourd'hui à tenter de faire prendre en compte la nature par les agriculteurs, par les urbanistes, par les habitants des communes. Il s'agit donc en quelque sorte de réintégrer la nature, les préoccupations de sauvegarde, dans toute une série de pratiques quotidiennes, de pratiques professionnelles ou privées, de pratiques économiques ou de loisir. Comme le montre l'étude que j'évoque ici, cela implique des démarches nouvelles tant de la part des gestionnaires que de la part des scientifiques. Car il s'agit ici de savoir ce que peuvent des communautés locales ou régionales pour la nature, bref il s'agit de savoir comment des collectivités peuvent se recomposer autour d'enjeux de nature.

Pour les scientifiques cela suppose des démarches nouvelles où ils acceptent de confronter leurs connaissances scientifiques avec les connaissances locales, que ce soit celles des agriculteurs ou des chasseurs ou encore de habitants de telle ou telle commune. Or tous ces gens ont des connaissances sur la nature, ils ont des prises sur les espaces et ils ont aussi des préférences et des préoccupations qui leur sont propres. Il faut donc composer avec ces savoirs et ces intérêts divers.

3. Je m'appuie ici sur les recherches de C. Mougenot à propos des plans communaux de développement de la nature en région Wallonne. Voir MOUGENOT C 2002, Prendre en charge la nature, Paris Inra et MSH Editions (sous presse).

Pour les gestionnaires de la nature il s'agit le plus souvent de trouver des solutions de compromis entre des usages du territoire et des préoccupations naturalistes, de négocier avec les utilisateurs des espaces des solutions techniques et économiques où les espèces sauvages puissent trouver un espace de vie.

Le point sur lequel je veux insister ici, à partir d'une série très diverses d'expériences locales, c'est que cette prise en charge de la nature est non seulement possible à partir du moment où se crée cet espace de négociation, mais que c'est aussi un puissant facteur de réorganisation des espaces locaux et des territoires quotidiens. L'action, telle qu'elle a été développée dans les plans communaux de la nature, relève moins d'une action planifiée et organisée que d'une floraison d'initiatives locales qui ont chacune remodelé leurs territoires en faisant de la nature et des enjeux de nature à la fois des opportunités, que celles-ci soit économiques ou sociales. C'est parce que ce programme s'est développé d'une part sur base d'une offre faite aux collectivités locales et d'une coopération entre acteurs scientifiques et associatifs que cette prise en charge de la nature se fait.

Le constat que je peux alors faire c'est celui de la diversité des manières de vivre avec des espèces sauvages et dans des espaces partagés entre usages différents. Cette diversité nous enseigne, à mon sens, le caractère irréductible de nos rapports à la nature qui ne peuvent être enserrés, ni réduits dans aucun concept scientifique, ni dans un seul mode de gestion. Et contrairement à une approche purement réglementaire ou purement économique, cela n'est possible que par un travail qui est un travail de mise en relation. Comme dans le cas des déchets nus ne savons pas exactement ce que les gens peuvent pour la nature, c'est-à-dire à travers quelles médiations, quelles idées et quelles représentations, ils peuvent s'approprier des espaces naturels. La science en tant qu'elle nous parle, elle, de ce que peut la nature ou de ce qui importe, est une ressource pour la formation de nouvelles relations au territoire.

La production de nouvelles **techniques en arboriculture fruitière**⁴ introduit un denier angle de vue. Il s'agit en fait d'un groupe d'arboriculteurs qui, il y a près de vingt ans, rencontrent des problèmes techniques. Les pesticides qu'ils emploient pour détruire les insectes qui ravagent leurs vergers, perdent leur efficacité car les populations d'insectes deviennent résistantes. Parallèlement ils prennent conscience de ce que le grand public est de plus en plus sensible aux risques sanitaires ou environnementaux de ces produits de synthèse. Ils vont alors se lancer dans un long travail un interminable travail de recherche de solutions. Le programme se résume

4. Je m'appuie ici sur la recherche doctorale de Eric COLLET.

à diminuer les doses de pesticides et pour cela il n'y a qu'une alternative : remobiliser les natures, c'est-à-dire tenter de réinstaller dans leurs vergers des populations d'autres insectes qui se nourrissent des premiers, selon les principes de la lutte biologique intégrée.

Il s'agit en quelque sorte de réintroduire dans la production de pommes ou de poires des agents naturels que le progrès technique avait permis d'ignorer. Le problème est loin d'être simple car si des expériences ont été tentées et réussies ailleurs, chaque cas est spécifique. En réintroduisant dans la gestion du verger des insectes, on réintroduit aussi tout le caractère de variabilité des réalités locales, du climat et du sol. On cesse en quelque sorte d'imposer à la nature ce qu'elle doit faire pour essayer de composer avec elle, de lui faire faire ce qu'elle peut faire, d'orienter des processus naturels plus que de les commander.

Cela implique trois choses :

- a. il s'agit en quelque sorte d'une innovation technique, mais d'une innovation technique qui se fait progressivement, par essais et erreurs, par ajustements progressifs et non de l'application d'un programme conçu dans le laboratoire et transféré au champ par une vulgarisation classique ; cela suppose des arboriculteurs plus compétents, plus capables d'observer, plus capables de s'adapter à des changements moins visibles, capables d'anticiper sur des changements progressifs, capables aussi d'adapter leurs interventions ; c'est donc à la fois de nouvelles compétences et une nouvelle culture du métier ;
- b. un tel processus d'innovation n'est pas possible sans que ces arboriculteurs s'organisent en association sans que, par l'intermédiaire de techniciens, de scientifiques, ils ne se créent collectivement ce savoir-faire qui est à la frontière de la biologie et de l'agronomie, mais qui ne peut se faire qu'en l'articulant jour après jour aux exigences du marché et de l'économie ;
- c. mais plus loin il faut aussi associer le consommateur car la première limite de ce travail c'est que les exigences du consommateur moyen sont toujours d'avoir de fruits calibrés, propres, sans tavelure bref sans défaut ; il faut donc pour ces arboriculteurs développer progressivement un travail avec le consommateur, essayer de le rendre plus compétent, plus conscient aussi des conséquences de ses choix et de ses préférences.

Cet exemple illustre peut-être le mieux comment cela n'est possible qu'en créant entre producteurs et consommateurs un mode commun, un monde de références partagées, ou de repères qui permettent aux uns et aux autres d'ajuster leurs jugements et leurs choix.

Ces trois exemples, chacun avec leur angle de vue sur l'environnement, indiquent bien, à mon sens, comment l'environnement est en fait une question de création de mondes communs. J'ai voulu pour vous le montrer mettre l'accent sur deux ou trois faits fondamentaux qui formeront ma conclusion.

4. CONCLUSIONS

1. La nature - sous ses multiples formes - est à réintégrer dans nos mondes communs. Ceci change radicalement les rapports entre espace du technique et espace du politique. En effet il n'y a pas de point fixe définissant ce qu'est et ce que peut faire la nature, ni sur ce que peut faire l'humain. Ce à quoi les questions d'environnement nous invitent ou nous forcent c'est bien à reprendre cette question. Il n'y a pas de définition finie ni de ce que peut la nature (ni de ce quelle peut supporter) ni de l'homme (ni de ce qu'il peut faire) et supporter lui aussi).
2. La construction de mondes communs ne peut donc s'appuyer que sur cette forme spécifique d'activité qui s'efforce de construire du commun à partir du divers, de négocier le partage de nos biens comme de nos idées. De ce point de vue les trois piliers du développement durable sont, pour moi, la nature, la technique et, part souvent oubliée, le travail humain. J'insiste beaucoup sur ce que j'appelle la part oubliée du développement durable qui est pour moi celle du travail humain, que ce travail soit défini comme activité professionnelle ou comme toute forme d'activité dans laquelle l'homme en s'appropriant les natures et les techniques fabrique du monde.
3. Or si j'ai insisté sur ma lecture de Durkheim, c'est bien pour insister sur le fait qu'e l'environnement, les multiples questions d'environnement, sont d'abord de l'ordre des «collectivités» que nous voulons former pour vivre dans des espaces communs. Il est clair qu'aujourd'hui par exemple l'univers de la consommation, que ce soit par les choix des produits ou par la gestion des déchets, est un univers qui doit être réintégré dans le monde commun, ou dans des mondes communs. Cela ne peut pas s'appuyer sur la seule délégation à des concepts scientifiques ou à des législations de contrôle qui auraient la prétention de constituer de l'extérieur des pratiques sociales les références objectives de nos actions. Ce que j'ai voulu montrer c'est l'importance cruciale que revêtent les espaces

de discussion, de communication, de médiation entre natures, techniques et travail humain.

4. Un enjeu évidemment essentiel est celui de la multiplicité des mondes communs dans lesquels la vie humaine est à construire et donc celui de la discussion aux frontières des mondes communs qui peuvent être ceux du travail, ceux du loisir, ceux de la science et ceux de la politique ou du droit. Ce dont nous manquons sans doute le plus c'est d'une manière de penser une vis en commun où déchets, pommes et poires, espèces sauvages et compétences humaines puissent coexister.

Je ne pense pas qu'il soit possible, ni à partir de la science, ni à partir d'une idéologie, de reconstruire une vision stable des frontières. Ce qu'il nous reste alors à faire c'est à faire circuler les questions, mais aussi les connaissances, vers tous les porte-parole des espaces-temps qui peuvent être concernés par une décision, un choix technologique ou une réglementation.

Cette mise en circulation concerne les connaissances et les technologies. De nombreux efforts vont dans ce sens, par exemple toutes les tentatives qui sont faites pour évaluer de manière concertée les technologies à travers des jurys de citoyens, des conférences de consensus ou d'autres procédures similaires.

Certains développements juridiques, le droit à l'information ou la notion de précaution (avec l'obligation qu'elle impose d'identifier les incertitudes, c'est une obligation de savoir), vont dans le même sens puisqu'ils permettent d'élargir le cercle des intérêts à prendre en compte.

Le développement durable prendra donc du sens et aura une efficacité si ces développements se poursuivent et dépassent le statut d'expériences isolées pour devenir des procédures nécessaires et surtout si elles permettent de rejoindre les espaces où ces questions peuvent être socialisées.